AGRICULTURE

"A côté du sillon, creuse un autre sillon". — Lamartine.

Le Coin du Fermier

Les ventes de boeufs marqué au Canada au mois de novembre se sont montées à 2,780,187 livres.

Près de 85 pour cent des produits agricoles canadiens sont consommés au Canada et cependant l'agriculture alimente environ 40 pour cent du commerce total d'exportation nationale.

Au dix-septième siècle, à l'époque où la Compagnie de Caen envoyait tous les ans en France de 15,000 à 20,000 peaux de castor, les peaux de castor étaient la monnaie légale canadienne.

Il a au Canada quelque 130 espèces ou variétés différentes d'arbres dont 33 seulement sont des conifères, et généralement connus comme bois durs, mais ces conifères forment 80 pour cent des arbres que l'on trouve au pays.

La Loi des semences interdit l'emploi de noms faux ou trompeurs de variétés pour les graines des produits de la ferme ou du jardin.

Il s'était classé au Canada cette année jusqu'au 30 octobre un total de 2,689,985 porcs, soit 150,337 de plus qu'en 1932.

Sur les vingt principaux produits exportés du Canada, neuf sont des produits agricoles. Les autres sont les métaux, le bois et le poisson.

Les recherches entreprises par les Ministères fédéral et provincial de l'Agriculture ont exercé un très heureux effet sur l'agriculture canadienne.

Une initiative essentielle au maintien du commerce d'exportation du Canada est le classement et l'inspection des produits animaux à mesure qu'ils entrent dans le commerce étranger.

Les efforts que l'on s'est constamment imposé pour améliorer les moyens de vente et de transport ont grandement réduit les désavantages naturels que présente la distance qui sépare les champs de grain des prairies des marchés européens.

Les cachenilles des serres comptent parmi les fléaux les plus nuisibles que le fleuriste soit appelé à combattre.

Pendant les dix premiers mois de con sur la Grande-Bretagne ont cette année les exportations de ba- augmenté de 29,815,400 livres par paraison aux dix mois correspondants de 1932.

Les jardiniers amateurs qui prennent de la terre pour la culture des plantes intérieures devraient s'assurer qu'elle ne contient pas d'insectes comme les vers gris, les vers blancs et les vers fil de fer.

Le Canada vient troisième après les Etats-Unis et la Russie parmi les pays producteurs de blé du monde, mais il vient premier parmi les pays exportateurs de blé.

Il n'y a pas de restrictions spéciales touchant l'importation des produits d'érable en Norvège, mais le sirop et le sucre d'érable sont à peu près inconnus en Norvège et en Suède, quoi qu'il s'en consomme de grandes quantités dans ces pays.

Un peu de logique S.V.P.

LES PRODUITS DE L'ERABLE

N'attendez pas pour demander votre permis d'exploitation de sucrerie.

Tous les propriétaires d'érablières, cultivateurs ou autres, qui exportent des produits de l'érable ou qui en expédient aux autres provinces, doivent se munir d'un permis aux termes de la Loi de l'industrie du sucre d'érable et des règlements qui l'accompagnent. Trois années d'expérience dans l'application de la loi nous ont appris que l'on attend généralement jusqu'au dernier moment pour demander le permis ou le faire renouveler. La dernière date pour le renouvellement du permis est le 31 décembre ; après cette date les permis qui ne sont pas renouvelés peuvent être annulés et ceux qui expédient en dehors de la province dans ces conditions ou qui se servent d'un numéro de permis annulé sont en contravention avec la loi et peuvent être poursuivis.

Il n'y a rien à gagner à retarder. C'est maintenant qu'il faut faire renouveler son permis ou le demander pas plus tard. Il arrive parfois qu'un propriétaire d'érablière, voyant une occasion de faire le commerce, a décidé subitement de vendre son sirop et son sucre en dehors de la province et qu'il a été forcé d'enfreindre la loi de l'industrie du sucre d'érable ou de retarder l'expédition ou d'abandonner l'occasion qui lui était offerte. Les cultivateurs qui ont l'occasion de vendre des produits de leurs érables à une autre province feront bien de s'adresser au Commissaire des fruits, Ministère de l'Agriculture Ottawa, qui leur donnera des détails complets et des instructions sur la façon de se procurer un permis.

La loi est trsè claire; toute érablière dont les produits sont exportés ou expédiés à une autre province, doit avoir un permis, et le propriétaire, le locataire ou l'exploitant doit s'adresser au Commissaire des fruits pour demander ce permis ou le faire renouveler. Le demandeur doit donner son nom et son adresse, le numéro du lot, la concession, le canton, le comté où se trouve l'érablière, ainsi que le nombre total d'érables et le nombre d'arbres entailliés.

Les boites ou les bouteilles contenant du sirop d'érable pour le commerce du détail doivent être clairement marquées ou étiquetées pour indiquer le nom commun du produit, le poids net, le nom et l'adresse du fabricant ou de l'emballeur ou de l'érablière et s'il est besoin d'un permis, le numéro du permis. En outre, toutes les étiquetes, plaques, bandes de papier gommé montrant les marques requises, doivent être soumises en double au Commissaire des fruits pour être approuvées avant d'être employées. Ceux qui négligent de le faire sont coupables d'une contravention à la Loi de l'industrie du sucre d'érable. Les établissements manufacturiers ou les conserveries qui expédient des produits d'érables d'une province à l'autre sont également tenus de se procurer un permis qui est délivré par le Ministère de l'Agriculture.

FERTILITE DES VASES DES MAREES

Les vases des marées, que l'on appelle également *boues salées* et parfois *boues de rivières* sont déposées par la marée aux embouchures des rivières et des ruisseaux qui jettent leurs eaux dans la mer et sur les bords des baies et des criques. Elles se composent surtout de roc broyé sous forme de différentes proportions d'argile, de sable de limon très fins, dit le Chimiste du Dominion. Il est évident d'après l'étude de l'analyse des boues marines que ces dépôts ne sont pas plus riches en principes fertilisants que beaucoup de sols de fertilité moyenne.

Doit-on envoyer nos fils de cultivateurs sur des fermes abandonnées ou sur des terres nouvelles ?

Des gens qui s'improvisent experts en sociologie, en agriculture, et en colonisation, demandent qu'on établisse les chômeurs et les fils de cultivateurs sur les vieilles terres abandonnées de nos paroisses agricole, et ils condamnent tout mouvement vers les terres nouvelles comme impratique.

Pour acheter une ferme dite abandonnée dans une vieille paroisse, il faut débourser quinze cents, deux mille, parfois quatre mille dollars. Et il est rare qu'il n'y ait pas pour plusieurs centaines de piastres de réparations à faire aux bâtisses.

Quand on a une ferme de ce genre, il faut au moins un cheval, quelques vaches, des moutons, des porcs des volailles, si l'on veut en tirer quelques revenus... ou y récolter de quoi pour vivre.

On peut labourer avec un cheval et un boeuf... quand on a une charrue. Et pour herser, il faut une herse. De même qu'il est nécessaire d'avoir une faucheuse, un râteau, des voitures de travail pour l'hiver et l'été, sans compter que dans une vieille paroisse,il faut bien avoir aussi une voiture fine pour aller à la messe. Et un cheval pour l'atteler, il faut un harnais.

Tout ça, ça coûte de l'argent, beaucoup d'argent.

Tous les chômeurs et la presque totalité des fils de cultivateurs n'ont pas de capital argent.

Et dans les vieilles paroisses, la culture exceptée, il n'y a pas ou presque pas de gagne.

Mais avec quoi payeraient-ils tous ces achats... et la terre, pardessus le marché ?

Et l'on voit des gens qui supplient le gouvernement de donner le crédit agricole parce que, disent-ils, plus de la moitié des cultivateurs seront runés sans cela, conseiller fortement aux autorités d'établir les chômeurs et les fils des cultivateurs pauvres sur des terres achetées à crédit, plutôt que sur des terres nouvelles.

Et pourtant, ces cultivateurs pour qui l'on demande le crédit agricole, sans doute avec raison, ils habitent des fermes en partie payées, ils ont des animaux et tout le roulant nécessaire à l'exploitation d'une ferme.

Et, avec une ferme organisée et à moitié payée, ils sont exposés à la faillite.

Et il faudrait détourner nos chômeurs des terres que le gouvernement donne, ces primes qu'il paye pour le défrichement et le labour et des autres aides qu'il octroie sous diverses formes à ceux qui défrichent des terres nouvelles...!

Un peu de logique ne ferait pas tort en certains quartiers !

Il est vrai que l'opposition à la prise de possession de nos bonnes terres arables par des gens de chez nous se manifeste sous bien des formes, et qu'on trouve des gens qui aimeraient mieux qu'on réserve nos bonnes terres pour d'autres populations ou encore pour des spéculateurs en forêt et en ressources naturelles, mais enfin il est une mesure d'illogisme qu'il ne faut toujours pas dépasser.

J.-E. LAFORCE.

LES FLEAUX DES FORETS

Nourriture pour les oiseaux, les souris, les poissons, les araignées, les fourmis, les scarbées et les mouches.

Au sujet des rapports qui existent entre l'activité déployée par les insectes et le développement des forêts et dont on trouve des exemples dans les forêts de l'est de l'Amérique du Nord, le Dr J.M. Swaine, de la Division fédérale de l'entomologie, fait remarquer dans "Scientific Agriculture" que les insectes servent de nourriture aux oiseaux et aux souris, et même aux poissons dans les lacs et les ruisseaux. D'autre part, les oiseaux et les souris exercent une certaine influence, quoique généralement secondaire, sur la multiplication des insectes. Les pics par exemple ont détruit jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent des générations du rongeur de l'écorce de l'épinette dans de petites invasions. Ils sont sans doute utiles en enrayant les invaions sporadiques et en hâtant la fin des grandes attaques, mais ils ont généralement peu d'importance au plus fort des grandes invasions.

Les souris et les musettes détruisent de grands nombres d'insectes qui hivernent dans les débris à la surface du sol. Ces animaux paraissent avoir rendu service par exemple en réduisant quelques invasions de la mouche à scie du mélèze, et en ces deux dernières années ils ont détruit près de 40 pour cent des cochons hivernant des larves de la mouche à scie de l'épinette de l'Est en Gaspésie. Les araignées, les fourmis, les guêpes, les mouches syrphides, les scarabées carabides et d'autres ont parfois une importance locale en enrayant la multiplication des espèces nuisibles des forêts.

LES ENTOMOLOGISTES DU TEMPS DE LA REINE ELISABETH

Les entomologistes du temps de Sir Watler Raleigh recommandaient une infusion de feuilles de sureau pour détruire les insectes sur les plantes délicates plus efficace pour cela, disaient-ils, que le jus de tabac Il suffit, disaient-ils, de brosser les navets, les choux, les arbres fruitiers etc., avec une branche de sureau pour en éloigner les insectes.

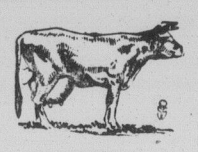

LA VACHE LAITIERE

"BLACKLEG

Le Gouvernement du Canada donne avec raison le nom de *Blackleg* à la maladie charbonneuse dont souffre le veau. Il n'est pas rare qu'un cultivateur perde deuà, cinq et même plusieurs de ses jeunes veaux de cette maladie.

Lorsque le vétérinaire est appelé pour un de ces cas, ce dernier voit presque toujours sur la ferme des endroits où les eaux croupissent. Le veau broutant de cette herbe absorbe le microbe dans quelques heures quelquefois dans un temps plus court.

Il n'y a aucun traitement. Comme préventif il faut absolument donner libre cours à ces eaux croupissantes et stagnantes, s'il y a possibilité. Il faudra enclore ces terrains afin que les animaux n'aient pas accès dans cet endroit. Le plus sûr moyen est de faire inoculer tous les veaux, une fois l'année, puisque le serum empêche l'animal de contracter la maladie et cela pour une année. Ce serum se vend six centins la dose. Il arrive quelquefois que des veaux sont trouvés morts, dans l'étable le matin ayant été vu le soir en bonne santé. Dans ce cas le microbe *BACILLUS ANTHRACIS* se trouvait dans le foin mangé par le veau et probablement ce foin avait été récolté dans des endroits mouillés et marécageux.

CONSEILS D'ACTUALITES CONCERNANT LES MOUTONS

Le mouton n'est pas exigeant au logement, toutefois il faut voir à ce que la bergerie soit bien aérée et exempte de courants d'air, et que le mouton ait un endroit sec pour se coucher. C'est donc le temps de remplacer les vitres qui manquent, faire la revue des murs afin de boucher les trous et les fentes. Si vous n'avez pas encore accouplé vos brebis, il est grand temps de le faire car en retardant davantage, vous risquez de compromettre la récolte des agneaux. Soyez très exigeant sur le choix du bélier qui doit faire la monte de vos brebis si vous désirez des agneaux forts et nombreux. Si vous avez des agnelles qui manquent de développement vous feriez mieux d'attendre à l'année prochaine pour les accoupler afin de leur permettre d'atteindre leur parfait d veloppement.

Construisez une bonne mangeoire dans votre bergerie, vous économiserez de la nourriture et vous protégerez la laine de vos moutons contre la balle et les débris de foin qui en diminuent la valeur et la rendent difficile à utiliser.

VOULEZ-VOUS acquérir un immeuble ! Soit en ville, soit à la campagne, et au lieu de payer un loyer en retirer un ou plusieurs ?

VOULEZ-VOUS vous libérer d'une HYPOTHEQUE facilement, ayant à votre disposition dans le court délai de 5 *ans un capital* remboursable *avec intérêt* à 2% par trimestre pendant 13 ans.

VOULEZ-VOUS cultivateurs, établir vos fils sur une terre et être heureux, au lieu de les laisser partir pour les villes, à la recherche d'une position qui est souvent difficile à trouver ? Faites leur un placement sur des certificats de notre CAISSE HYPOTHECAIRE.

VOULEZ-VOUS devenir indépendant de fortune?

CONSULTEZ-NOUS

Heures de Bureau : 6 à 8 heures du soir

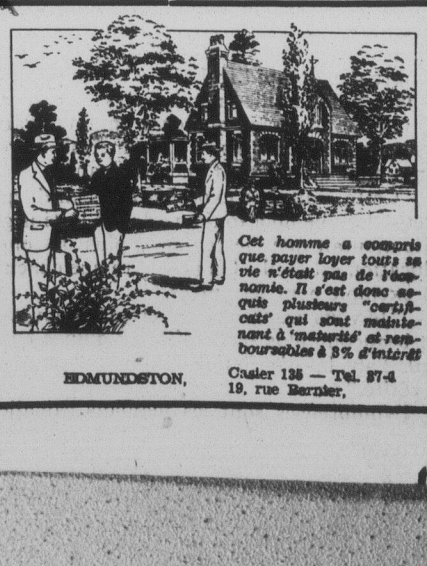

Cet homme a compris que payer loyer toute sa vie n'était pas de l'économie. Il s'est donc acquis plusieurs "certificats" qui sont maintenant à 'maturité' et remboursables à 3% d'intérêt

Corporation de Prêt et Revenu, EDMUNDSTON, Casier 135 — Tel. 37-4 19, rue Barnier,